

Sujet: [INTERNET] enquete publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Educateurs 2 Appartements FMR <equipefvlm2@amisdelaatelier.org>

Date : Sat, 29 Sep 2018 15:10:33 +0000

Pour : "'pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr'" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Bonjour monsieur le Président de la commission d'enquête

Je viens par la présente vous informer de mon opposition au projet de la centrale BIOGAZ DE LA RIBIERE sur la zac de Limoges

De nombreux points sont à prendre en compte.

Trouble anormal du voisinage immédiats « bruits et odeurs »(art 1382 et R134-31)

Principe de précaution (principe 15 de la Déclaration de Rio 1992)

Nuisances sonores bruit du cogénérateur 24h/24h ,plus important trafic de camions ..quel cout écologique et trace carbone.

Quel intérêt de faire venir des camions depuis l'Indre !

Nuisances olfactives :odeurs de fumier et de lisier.

Que fait on de la loi LAURE(loi sur l'AIR et l'utilisation rationnelle de l'énergie) dite loi Lepage du 30/12/1996 INTÉGRÉE au code de l'environnement avec son ART1.

En effet il y a des risques d'explosion, d'incendie ,d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par le déversement accidentel de digestas.

Risques du digestat et lors de l'épandage mal maitriser =pollution de l'air et des sols par bactéries et des nappes phréatiques .

Quel intérêt écologique de cette usine ,le projet se situe dans un quartier habité et proche d'un établissement médico social !

Et du fait que les zones d'épandage se situent majoritairement dans l'Indre !

Implantation trop proche des habitations une usine de méthanisation dangereuse pour l'environnement et la santé.

Je dis NON à ce projet.

Bonne réception à vous

G.Debusschere. citoyen de Limoges